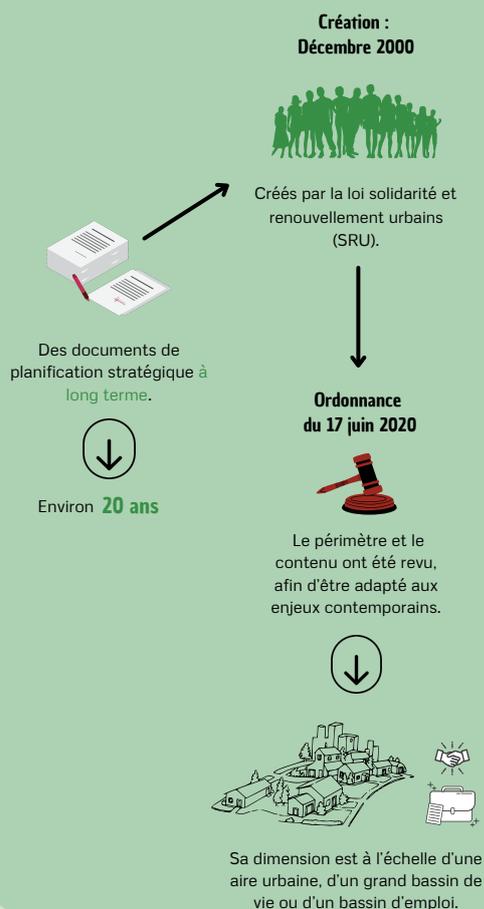


Le SCoT

"Un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire."

Qu'est-ce que des SCoT ?



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale. Il est construit à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). La durée de son élaboration, par les élus, varie généralement entre 3 et 5 ans.

À quoi sert le SCoT ?

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, autour de diverses questions dont :

- l'organisation de l'espace et d'urbanisme,
- l'habitat,
- les mobilités,
- l'aménagement commercial,
- l'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

3 principes du développement durable respectés par le SCoT :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages.
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.
- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Plus d'infos sur le SCoT